

PrésentationCalendrier

## Introduction

Le CAESC est ouvert à tous les membres des clubs affiliés ou en stage d'affiliation à une Association Canine Territoriale pour valoriser plusieurs mois d'apprentissage et faire le point sur les connaissances des propriétaires en matière de législation, droits et devoirs envers les chiens mais également en comportement canin.

L'environnement actuel social et législatif exige des maîtres de plus en plus responsables, des chiens de plus en plus sociables et les connaissances actualisées que nous avons maintenant du « mode de fonctionnement » du chien font porter l'accent du CAESC sur les connaissances en comportement et aptitude du maître à lire son chien et à le contrôler.

Le CAESC est obtenu par le couple Maître – Chien. À ce titre, il devra être repassé en cas d'acquisition d'un autre chien.

## Conditions d'accès

- a. L'âge minimum du chien est de 8 mois.
- b. Être en possession d'une pour l'année en cours. Si l'adhérent ne se destine pas à la pratique d'une discipline, il fera la demande d'une Licence Education.

---

LE CAESC EST NECESSAIRE POUR POUVOIR S'INSCRIRE à UN CONCOURS

**Nota** : les personnes ayant préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC doivent transmettre à [licence@sportscanins.fr](mailto:licence@sportscanins.fr) le scan ou la photo de leur licence et de leur CSAU pour enregistrement.

---